

# APPEL A CANDIDATURE

## EXPOSITION D'ARTISTES AMATEURS DE LANGUEUX TALENTUEUX LANGUEUSIENS

---

### Règlement de participation

---

Afin de soutenir le dynamisme artistique de proximité, la ville de Langueux propose aux artistes amateurs locaux, de présenter leurs réalisations du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024, à la Galerie du Point-Virgule. Cette exposition entre dans le cadre de la programmation annuelle d'expositions temporaires. L'exposition regroupera la sélection de plusieurs artistes invités à présenter un ensemble cohérent et homogène de leurs productions.

#### **Comment participer ?**

Les candidats doivent transmettre au plus tard le 30 avril 2024 :

- La fiche de candidature complétée et signée
- 5 à 10 photographies de leurs œuvres par mail uniquement à : [mediatheque@mairie-langueux.fr](mailto:mediatheque@mairie-langueux.fr)

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte. Aucun frais d'inscription ni d'exposition n'est demandé aux artistes. Les artistes acceptent d'exposer gratuitement leurs œuvres.

#### **Article 1. Proposition artistique**

Les œuvres acceptées pour l'exposition sont les œuvres sur toile et techniques mixtes (peinture, collage, matières...), les œuvres sur papier (pastels, dessins, aquarelles et gravures), les œuvres photographiques et les sculptures (avec socles si ces derniers sont spécifiques), tout autre type de création (vitrail, ferronnerie, travail sur tissus, design d'objets, stylisme).

Il n'y a pas de thème imposé.

#### **Article 2. Modalités de participation**

Pour participer à cette exposition collective, les artistes doivent remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une pratique de création artistique en amateur (ne pas détenir de numéro SIRET, ni être inscrit à la Maison des Artistes)
- Résider à Langueux
- Être âgé d'au moins 16 ans

#### **Article 3. Sélection**

Le dossier est soumis à l'avis de la commission « exposition Talentueux Langueusiens ». Ce comité n'a pas pour objectif d'évaluer la qualité du travail mais a pour vocation de veiller à la qualité de la manifestation ainsi qu'à la cohérence et l'homogénéité des œuvres, dans l'intérêt des artistes et du public.

Le comité de sélection se réserve le choix du nombre d'artistes sélectionnés avec un maximum fixé à 5 artistes.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

Les candidats seront informés par mail des choix, le 15 mai 2024.

#### **Article 4. Installation**

L'accrochage aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> juillet (sur rendez-vous). Il est réalisé par les artistes. Le nombre des œuvres et leur implantation dans l'espace d'exposition reviennent à la commission « exposition Talentueux Langueusiens ». Les œuvres doivent être dotées d'un système d'accrochage solide et permettant un centrage correct. Les œuvres trop fragiles ou proposant des manipulations par le public sont à éviter.

Les emballages ne seront pas stockés par l'organisation.

Le transport aller et retour des œuvres sera à la charge de l'artiste.

#### **Article 5. Assurance**

Le transport est sous la responsabilité des artistes.

La ville de Langueux prend en charge l'assurance des œuvres le temps de l'exposition.

Les artistes sélectionnés s'engagent à transmettre à la médiathèque de Langueux la liste des œuvres - comportant l'intitulé, les matériaux, le format - ainsi que la valeur d'assurance de chaque œuvre.

#### **Article 6. Permanences d'ouverture**

L'exposition sera visible aux heures d'ouverture de la médiathèque Le Point-Virgule.

#### **Article 7. Communication**

La communication est gérée par le service communication de Langueux (presse, sites web, réseaux sociaux, affiches). Un vernissage sera organisé, les artistes sélectionnés s'engagent à être présent au vernissage et à participer à la diffusion des affiches.

#### **Article 8. Droits de reproduction**

L'artiste autorise la reproduction des œuvres présentées et s'engage à ne pas demander à la ville de Langueux un quelconque droit de reproduction pour l'œuvre qui serait reproduite à des fins de communication et de promotion de son travail et de l'exposition (documents destinés à la presse, site Internet, réseaux sociaux...).

#### **Article 9. Droits de représentation**

L'artiste autorise l'exposition et la représentation de ses œuvres pendant toute la durée de l'exposition, à titre gracieux. La cession de ses droits ne donnera donc pas lieu à rémunération par la commune de Langueux.

#### **Article 10. Responsabilités**

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la ville de Langueux se réserve le droit d'annuler ou d'écourter cette exposition et ne serait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice causé aux artistes.

#### **Article 11. Application du règlement**

La participation à cette manifestation implique de la part de l'artiste l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités du déroulement de l'exposition.



# APPEL A CANDIDATURE

## EXPOSITION D'ARTISTES AMATEURS DE LANGUEUX TALENTUEUX LANGUEUSIENS

### Fiche de candidature (À retourner au plus tard le 30 avril 2024)

NOM : .....

Prénom : .....

Nom d'artiste (optionnel) : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Votre formation :

- Autodidacte  Cours ateliers/associations

#### Merci de cocher ci-dessous :

- J'ai bien pris connaissance et j'accepte le règlement de participation  
 J'autorise la ville de Langueux à conserver mes données dans le cadre de l'organisation de cette exposition  
 J'accepte que mon nom d'artiste ou mon nom de famille soit affiché sous mes œuvres durant l'exposition.

Le ...../...../ 2024 à ..... **Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »**

#### Pièces à joindre au dossier :

- Fiche de candidature complétée et signée  
 5 à 10 photographies de vos œuvres

Envoi par mail uniquement à : [mediatheque@mairie-langueux.fr](mailto:mediatheque@mairie-langueux.fr)

*Les visuels ne doivent pas comporter de texte et doivent être de bonne qualité au format jpg.*

*Nommer le fichier par le titre de l'œuvre, suivi de votre nom.*

#### Contact et renseignements

Marion Le Roy-Portal – [mediatheque@mairie-langueux.fr](mailto:mediatheque@mairie-langueux.fr) – 02.96.62.25.71

Médiathèque Le Point-Virgule – 9 rue Saint Pern – 22360 Langueux